



Diskleriadenn e kuzul akademiezh yezhoù ar rannvro. Déclaration au conseil académique des langues régionales

D'an 13 a viz Genver 2021

Aotroù Rektor,
Intron bez-prezidantez kuzul ar Rannvro,
Intronezed, Aotronez kuzulierien an departamantoù,
Intronezed, Aotronez renerien an akademiezhioù,
Intronezed, Aotronez,

Demat deoc'h-holl,

La réunion du CALR est un rendez-vous important qui permet de débattre des grandes orientations de la politique des langues régionales, et ce, avec tous les acteurs concernés. Ce CALR permet notamment d'examiner les propositions de l'administration pour l'ouverture d'options gallo ou breton, de filières, ou de DNL. Pourtant ce CALR interroge, tant dans son fonctionnement que dans son efficacité au moment où Etat et Région se concertent avant de s'engager dans le cadre d'une nouvelle convention spécifique.

Pour une véritable politique éducative des langues régionales, le rectorat peut-il nous présenter un bilan de la convention spécifique Etat – Région 2015-2020 ? Cette étape est incontournable et transparente, avant d'envisager une nouvelle convention. A moins que le choix de ne pas présenter ce bilan réside dans son aspect peu flatteur ? Son analyse nous permettrait pourtant d'explicitier les leviers à actionner pour un réel développement des langues régionales. S'il y a 5 ans nous pouvions être optimistes quant aux engagements pris par le rectorat, il n'en est rien face au constat des propositions d'évolution pour 2021. Cela n'augure rien de bon pour la future convention quinquennale.

La FSU le répétera : il est temps de prendre sérieusement en compte le renforcement de l'enseignement des langues régionales dans le second degré. Au regard du tableau des propositions de mesures, pour la rentrée scolaire 2021 dans l'enseignement bilingue, nous sommes abasourdis par ce que nous y lisons.

La FSU exige qu'on en finisse avec la pratique du « sous réserve d'un effectif suffisant d'inscription en juin ». Le rectorat ne dispose-t-il pas du tableau des cohortes d'élèves sur plusieurs années, laissant apparaître les années en creux ? Agit-il au coup par coup, sans anticipation, pour des économies budgétaires et ce dans la 5e puissance économique mondiale ? Ce choix est mortifère pour l'avenir des filières. Il sabre la confiance des familles, des élèves, il obère la possibilité d'obtenir des DNL supplémentaires, il laisse entendre que l'Education Nationale peut choisir de rompre la continuité du service public dans sa dimension bilingue. L'année d'après, il faut reprendre un travail de persuasion et on perd encore des élèves... Si on peut entendre qu'il y ait un seuil pour une première ouverture en 6e, la FSU exige que la filière soit maintenue ensuite pour accéder à une dynamique vertueuse.

Ce CALR ne doit pas se borner à un jeu de rôles. Évidemment, la FSU exposera les carences de l'éducation du/et en breton, et gallo, et rappellera l'exigence de la parité horaire prévue dans les textes. Elle défendra la priorité due au service public d'éducation.

L'administration pour sa part ne manquera pas d'assurer de son vif intérêt pour les langues régionales - intérêt qui se mesure dans le second degré au « plafond d'emploi » certes un peu plus dépassé chaque année, mais qui continue de fixer le cap ! Mais comme les autres années, ce ne sera pas cet impératif budgétaire qui sera évoqué par le rectorat : ce sera la « faiblesse du vivier », des enseignants et des formateurs, voire la faiblesse du niveau des étudiants, ou parfois même du niveau des enseignants ! On nous objectera également, le nombre de places demeurant vacantes dans les filières bilingues au collège ; mais sans jamais faire le lien entre ces effectifs, parfois faibles en effet, et l'ensemble des problèmes rencontrés sur le terrain par les élèves, leurs familles et les enseignants. Nous payons ici l'incurie des choix politiques faits les années précédentes...

Aujourd'hui, nous voulons des évolutions dans les projets d'ouvertures de filières et d'options en langues régionales pour tous les établissements de l'académie. En cette année très particulière qui exacerbe des difficultés pré-existantes à la crise du covid, proposons un moratoire sur les propositions de fermetures.

Pour l'enseignement optionnel en particulier, quelle analyse est faite de la disparition de plus d'un tiers des élèves en optionnel depuis la signature de la dernière convention ?

Pour le mouvement des personnels, la FSU rappelle son attachement à l'égalité de traitement des collègues et les besoins spécifiques des filières bilingues de l'académie dans le second degré ne doivent pas contredire ce principe. Au mouvement inter-académique : 5 postes spécifiques nationaux étaient proposés au mouvement cette année alors qu'aucun n'a été proposé à l'intra-académique. Les collègues qui se trouvent trop souvent sur des supports morcelés ont besoin de perspectives, sinon ils finissent par s'épuiser et se décourager. Nous demandons donc la création de postes à l'intra-académique afin de stabiliser ces collègues. Pour le second degré, il convient de réfléchir à des MUG bilingues langues régionales et des modalités particulières de participation au mouvement des collègues en Congé de Formation Professionnelle. Nous avons plusieurs fois interrogé le rectorat à ce sujet.

Le 26 janvier 2021 se tiendra une journée de mobilisation dans la fonction publique pour dénoncer le manque d'investissement dans l'éducation nationale, la dégradation de nos métiers et le déclassé salarial que subissent les agents depuis plusieurs années. Les enseignants de breton et en breton sont concernés particulièrement par cette situation et ne manqueront pas à faire savoir leur mécontentement et leur indignation.

Enfin, l'administration s'était engagée, à plusieurs reprises, à publier, la carte des pôles. Le site du rectorat expose une carte montrant l'existant des implantations uniquement. Pourquoi continuer de choisir le manque de transparence dans le fléchage des communes ou des établissements susceptibles d'ouvrir une filière ? Attendez-vous la nouvelle carte des pôles pour publier l'ancienne ?

Nous attendons de ce CALR qu'il permette de définir une véritable politique d'enseignement des langues régionales, pour alimenter les bases de la prochaine convention Etat-Région.

Trugarez deoc'h evit hoc'h aked.

Mesdames et messieurs, nous vous remercions pour votre écoute.